



**APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ECOLES  
PRIMAIRES ET SECONDAIRES ET A LA SENSIBILISATION DES ECOLIERS ET DES ELEVES SUR  
LES PREMIERS SECOURS ET LA SECURITE ROUTIERE DU CHANTIER NACHTIGAL AMONT**

---

**REGLEMENT DE LA PRESTATION**

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR :** Accompagner au renforcement des capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires et à la sensibilisation des écoliers et des élèves sur les premiers secours et la sécurité routière du chantier de Nachtigal amont.

Maître de l'Ouvrage : Nachtigal Hydro Power Company SA (**NHPC**)

Date limite de réception des offres : **Vendredi 20 septembre 2019 à 12h (heure de Yaoundé)**

Déposée contre décharge à l'adresse suivante : Immeuble Foul'Assi 1067 Bis, Rue 1750, Nouvelle Route Bastos, CAMEROUN

Ou envoyée par voie postale à l'adresse suivante : BP35543 YAOUNDE, CAMEROUN

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESTATION

NHPC souhaite recruter un Prestataire pour l'accompagner au renforcement des capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires et à la sensibilisation des écoliers et des élèves sur les premiers secours et la sécurité routière du chantier de Nachtigal amont.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA PRESTATION

### 2.1. Mode de dévolution :

Le présent marché n'est pas alloti.

### 2.2 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

### 2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.4 Options

Le marché ne comporte pas d'option.

### 2.5 Date de mobilisation – Reconduction

Le titulaire du marché devra être en capacité de se mobiliser et de démarrer la prestation sous 15 jours calendaires maximum à compter de la réception de l'Ordre de Service.

**Reconduction** : Le marché pourrait être reconduit.

### 2.6 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux soumissionnaires comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de la prestation, les termes de références de la prestation et un modèle de déclaration sur l'honneur du soumissionnaire.

### 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent-vingt (120)** jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 3 –PRESENTATION DES OFFRES

**Les soumissionnaires auront à produire**, dans une enveloppe cachetée **les pièces ci-dessous définies** datées et signées par eux, **rédigées en langue française, en 1 exemplaire original papier + 1 copie électronique sur clé USB ou CDRom.**

- 1 ➤ **Une lettre de soumission** datée et signée, indiquant l'engagement du soumissionnaire à réaliser les prestations dans les conditions de prix et de délai proposé ;
- 2 ➤ **Une offre financière détaillée, datée et signée, incluant une proposition d'échéancier de paiement ;**
- 3 ➤ **Un Dossier administratif comprenant :**



1. La carte de contribuable en cours de validité ou équivalent (copie certifiée conforme signée par les services compétents des impôts)
2. Le registre de commerce ou équivalent.
3. Un certificat d'imposition en cours de validité signé d'un responsable des impôts habilité, territorialement compétent (original) ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ;
5. Une attestation de non redevance et le bordereau de situation fiscale en cours de validité (original) ;
6. Une attestation de soumission pour CNPS (original) ou équivalent ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
8. Une attestation d'assurance RC Professionnelle ;
9. L'attestation et le plan de localisation ;
10. Pour les prestations réglementées, l'agrément ou l'habilitation du prestataire ;
11. Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original), ainsi que la copie de la convention de groupement. Dans ce cas, les pièces 1 à 9 devront être produites pour chacun des membres du groupement ;

Pour les soumissionnaires résidant hors Cameroun :

1. Attestation DGFP de régularité fiscale (ou équivalent) ;
2. Attestation URSSAF de déclaration et paiement des cotisations sociales (ou équivalent) ;
3. Attestation URSSAF Relevé de Situation Comptable (ou équivalent) ;
4. RCS (ou équivalent).

**N.B. : Les pièces administratives devront être produites en original ou copies certifiées conformes par l'autorité du service émetteur et datées de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.**

#### **4 ➤ Un Mémoire technique**

Ce document comprendra

- une note méthodologique de réalisation des prestations, comprenant les aspects logistique et planning
- les références et CVs du soumissionnaire
- des commentaires sur les termes de référence annexés;

#### **5 ➤ La déclaration sur l'honneur annexée dument remplie et signée**

La description des prestations, ses annexes et autres pièces du Dossier de Consultation ne sont pas à remettre dans l'offre.

### **ARTICLE 4 - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

#### **4.1 Recevabilité de l'offre**

Les plis seront ouverts et la Commission d'Appel d'Offre décidera :

- soit de demander les pièces manquantes dans un délai défini pour les offres incomplètes ;
- soit d'écarter les offres incomplètes.

#### **4.2 Evaluation des offres**



Au terme de l'analyse des offres, un classement sera effectué. L'offre la mieux disante sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères énoncés ci-dessous :

<b>Note A – Critère Prix</b>			
Montant de l'offre*			
* Le soumissionnaire qui propose le montant le plus faible a la note de 10 Les autres soumissionnaires ont la note suivante : 10 x (prix le plus bas obtenu / prix du soumissionnaire)			
<b>Note B – Critère Technique</b>			
Sous-Critère	Coefficient de pondération	Note de 0 à 10	Note pondérée =coefficient x Note
B1 – Les références et CVs du soumissionnaire	0.50		
B2 – Les commentaires sur les Termes de référence	0.10		
B3 – Méthodologie, logistique, planning	0.40		
<b>Note technique B</b>			<b>Somme des notes pondérées</b>
<b>NOTE FINALE - INTEGRATION DES COEFFICIENTS DE PONDERATION</b>			
Critère	Coefficient de pondération	Note de 0 à 10	Note pondérée =coefficient x Note
<b>Note A – Critère Prix</b>	1/3		
<b>Note B – Critère Technique</b>	2/3		
<b>Note GLOBALE</b>			<b>Somme des notes pondérées</b>

#### 4.3 Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux Termes de Référence, qui dispose des capacités techniques requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par tout moyen laissant trace écrite, que sa soumission a été retenue.

Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au Prestataire au titre de l'exécution du Marché et le délai d'exécution.

#### ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres, sous pli cacheté, devront être déposées contre décharge à l'adresse suivante : Immeuble Foul'Assi 1067 Bis, Rue 1750, Nouvelle Route Bastos, YAOUNDE, CAMEROUN, avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation ; ou envoyées par voie postale à BP35543 YAOUNDE, CAMEROUN et réceptionnées dans la boîte postale avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les plis porteront les mentions suivantes:



Monsieur le Directeur Général de NHPC

Adresse : *voir ci-dessus selon le mode d'acheminement de l'offre*

Offre pour le marché « **Renforcement des capacités dans les écoles sur les premiers secours et la sécurité routière** »

Entreprise : .....

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

## ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 6.1 Droit de préférence

Il ne sera pas fait application des dispositions du droit de préférence.

### 6.2 Informations techniques et sur la procédure achats

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou un courriel à :

[guy.ewos@nchtigal-hpc.com](mailto:guy.ewos@nchtigal-hpc.com) avant le 20 septembre 2019 à 12h00 heure de Yaoundé



## ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

---

A l'attention de Mr le Directeur Général de NHPC,

Je soussigné (e) .....

agissant en qualité de .....

**déclare sur l'honneur,**

que l'entreprise (Nom et adresse) .....

- a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales,
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin du casier judiciaire.
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions au code pénal ou au code général des impôts.
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle en application des textes en vigueur.

Fait à

Le



## DESCRIPTION DES PRESTATIONS

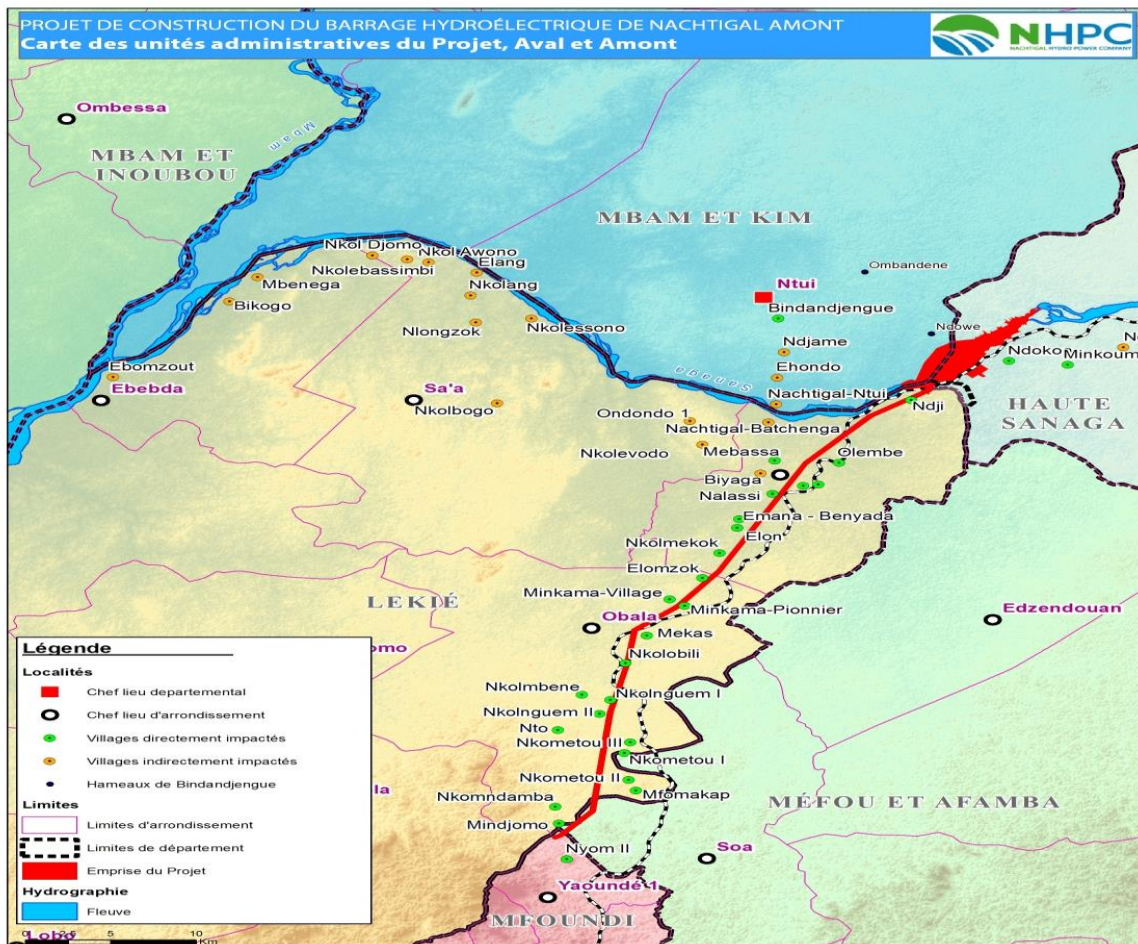
1)	DESCRIPTIF ET CHAMP D'INTERVENTION DU PROJET NACHTIGAL-AMONT .....	8
2)	OBJECTIFS DE LA PRESTATION ET RESULTATS ATTENDUS .....	9
3)	LIVRABLES .....	9
4)	DUREE ET CALENDRIER.....	10
5)	PROFIL REQUIS .....	10
6)	REFERENCES DOCUMENTAIRES DU PROJET NACHTIGAL.....	10

## 1) Descriptif et champ d'intervention du projet Nachtigal-amont

Le projet Nachtigal Amont (420 MW) consiste en la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sanaga à Nachtigal et d'une ligne de transport d'énergie à haute tension reliant la centrale et un nouveau poste de 225 kV à construire à Nyom 2, Yaoundé. Les travaux d'aménagement du site débutent au premier semestre 2019, la phase de construction devrait durer 5 ans.

Le site de Nachtigal est localisé à environ 65 km au nord de Yaoundé. La figure présentée ci-après illustre l'emplacement de la future retenue et de la centrale ainsi que le tracé de la ligne de transport d'énergie haute tension.

Le site du barrage est situé à quelques km en amont du bac de Nachtigal, au niveau des « chutes amont » à Ndokoa-Ekombitié (arrondissement de Mbandjock); le site de l'usine est située à 3 km en aval, entre les localités de Ndji et Ndokoa (voir figures ci-dessous).



**Fig. 1. Localisation du projet**

Les afflux sociaux des populations qui vont être générés par le chantier, même s'ils sont minimisés, pourraient entraîner un changement du profil épidémiologique local avec une augmentation de l'incidence de certaines maladies transmissibles d'origines parasitaires ou virales au sein des communautés locales. Afin de réduire ce risque, il est nécessaire de mettre en œuvre un ensemble





d'actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) à destination des populations des communes les plus exposées aux afflux sociaux, à savoir celles de Batchenga (9 300 habitants), Ntui (26 000 habitants) et Mbandjock (environ 21 000 habitants) et Obala (78 929 habitants).

Le Plan de Gestion Environnemental et Social du projet prévoit le renforcement des capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires et la sensibilisation des écoliers et des élèves sur les premiers secours et la sécurité routière comme une des mesures de compensation des impacts du projet.

## 2) Objectifs de la Prestation et résultats attendus

**L'objectif de la prestation est de renforcer les capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires et de sensibiliser les écoliers et les élèves sur les premiers secours et la sécurité routière.**

### **Objectifs spécifiques :**

- 1) Développer des documents normatifs des modules de formation d'éducation sanitaire des écoles du primaire et secondaire des communes les plus exposées aux afflux sociaux ;
- 2) Renforcer les capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires des différentes communes du chantier sur les premiers secours et la sécurité routière ;
- 3) Eduquer les écoliers et les élèves sur les premiers secours et la sécurité routière ;
- 4) Elaborer un plan d'éducation sanitaire et de sécurité routière sur les thématiques arrêtées pour large diffusion (*écoles primaires et secondaire*).

### **Résultats attendus :**

- Les documents normatifs des modules de formation d'éducation sanitaire des écoles du primaire et secondaire des communes les plus exposées aux afflux sociaux sont développés et disponibles ;
- Les capacités du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires des différentes communes du chantier sur les premiers secours et la sécurité routière sont renforcées ;
- Les écoliers et les élèves sont éduqués sur les premiers secours et la sécurité routière ;
- Un plan d'éducation sanitaire et de sécurité routière sur les thématiques arrêtées pour large diffusion (*écoles primaires et secondaire*) est élaboré, validé et disponible.



### 3) Livrables

Les livrables comprendront :

- 1) La méthodologie proposée par le Prestataire au démarrage de la prestation ;
- 2) Les comptes rendus d'activités périodiques mensuels et annuels qui présenteront les résultats obtenus pour chacune des formations et sensibilisations ;
- 3) Les rapports préliminaires à l'élaboration du Plan Simple de formation et sensibilisation (perceptions, ressentis et représentations des écoles primaires et secondaires par rapport aux premiers secours et à la sécurité routière) ;
- 4) Le Plan Simple de formation/sensibilisation aux PS et à la sécurité routière ;
- 5) Le rapport final qui comprendra, entre autres :
  - La description détaillée de tous les travaux effectués ;
  - Les outils et procédures mis en place ;
  - Les analyses et conclusions de la Prestation ;
  - Les publications et supports de communication ;
  - Les recommandations pour la valorisation des résultats et la poursuite des activités de formation / sensibilisation aux PS et à la sécurité routière du plan de santé communautaire.

### 4) Durée, calendrier et budget

La prestation est prévue pour un (01) an renouvelable, avec un démarrage envisagé au cours du mois d'octobre 2019

**Le budget annuel de la prestation ne dépassera pas 19 MFCFA TTC.**

### 5) Profil requis

Le prestataire présentera des expériences avérées en Afrique centrale (Cameroun en particulier) sur le renforcement des capacités en premiers secours et sécurité routière.

Le prestataire devra avoir la logistique appropriée pour cette formation / sensibilisation (mannequins et moyens de déplacements).

### 6) Références documentaires du projet Nachtigal

[1] Etude d'impact environnemental, projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, novembre 2006, Tecslut – SOGREAH.



[2] Mise à jour de l'Etude d'impact environnemental et social, septembre 2011, AECOM – SOGREAH – ERE développement.

[3] Plan de gestion environnemental et social, septembre 2016, ARTELIA

[4] Plan d'action Biodiversité, octobre 2016, ARTELIA